



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

CONSEIL SPECIALISE PPAM

Séance du 17 novembre 2011

**PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS PRIVILEGIEES PAR FRANCEAGRIMER
DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIERE PPAM
ET
EVALUATION BUDGETAIRE AU TITRE DE 2012**

Bien qu'il n'y ait pas d'EPRD spécifique à la filière, la présente discussion doit permettre de fixer sur la base des actions prioritaires pour la filière, les orientations budgétaires à même de satisfaire ces besoins dans le respect d'une enveloppe budgétaire.

Les actions soutenues sont diversifiées. Il y a lieu de trouver le meilleur équilibre entre la poursuite des dispositifs ou d'actions définies les années précédentes et des orientations nouvelles ou différentes.

Compte tenu des actions 2011, il faut dès à présent fixer les grandes orientations qui pourront être retenues afin de pouvoir proposer un programme finalisé 2012 dès la fin de cette année.

Au-delà des programmations des thèmes et des actions considérées comme porteuses pour la filière, il s'agit également d'analyser les bases réglementaires qui ont été préparées en 2011 ou restant à instruire afin de ne pas compromettre leur mise en œuvre.

Actions à caractère collectif

Les actions à caractère collectif sont destinées à accompagner la filière sur des enjeux pouvant profiter à l'ensemble des opérateurs sans distinction d'appartenance à des associations ou organisations économiques et à être diffusées de façon très large.

Le besoin de filière reste important ce qui justifie d'y consacrer plus de 50 % du budget.

Actions relevant de la recherche, de l'assistance technique et de la qualité

- **Action relevant de la recherche**

La ligne répondant aux objectifs de recherche a été mise en œuvre en 2011 selon la procédure harmonisée de FranceAgriMer, gérée et mise en œuvre au travers du logiciel extranet dédié.

Cette procédure sera poursuivie en 2012. Il est rappelé aux opérateurs postulant à une aide, que les frais éligibles ne pourront être pris en compte qu'une fois le dépôt de la demande enregistrée sur Extranet. Pour des actions débutant en janvier, les demandes devront donc avoir été enregistrées au plus tard le 31 décembre 2011. Pour cette raison la procédure est ouverte du 15 octobre 2011 au 31 mars 2012.

Parmi les points importants notons, par exemple, la recherche liée au dépérissement y compris la sélection variétale, ainsi que les travaux sur les itinéraires de production et le travail en machinisme.

- **Assistance technique et économique**

Ce volet représente une part significative du soutien de FranceAgriMer qui va au-delà de son implication habituelle pour des filières de plus grande ampleur compte tenu du déficit d'appui par les instances qui s'y consacrent normalement. Il paraît donc indispensable de maintenir cette orientation en définissant toutefois pour 2012 un schéma plus global permettant d'optimiser et mettre en cohérence l'effort des différentes structures.

Il est par conséquent important de formaliser les actions par des fiches de demandes spécifiques ainsi qu'une présentation du programme complet permettant de cerner les enjeux globaux à atteindre.

Le champ des actions pressenties reste large comme par exemple :

- des éléments de connaissances économiques,
- des instructions de demandes liées aux aspects réglementaires soit en appui à la veille réglementaire, soit portant sur des domaines plus spécifiques comme REACH ou l'homologation des produits phytosanitaires,
- d'assistance technique et diffusion de l'information auprès des entreprises et producteurs.

Au plan juridique ces actions sont mise en œuvre sous couvert de l'exemption SA 33089.

- **Démarches relatives à la qualité et au développement durable**

Ce volet reste une priorité de FranceAgriMer dans la mesure où seule des garanties de qualité supérieure à l'offre internationale permettent de maintenir les productions françaises. Elle s'articulera pour la filière autour de plusieurs thèmes.

La démarche développement durable lavande-lavandin est en phase de montée en puissance et l'étude réalisée permet de mieux cibler les enjeux.

D'autres démarches de qualité encore en cours (développement durable sur d'autres filières, l'IGP thym, fleurs d'exception grassoises...) méritent également d'être évaluées et soutenues si nécessaire.

La mise à la disposition des opérateurs d'outils de mise en place de démarche qualité (fiche type opérationnel, manuel qualité simplifié...) apparaît également comme un axe à développer en cohérence avec les conclusions des études réalisées en 2011.

Au plan juridique ces actions sont mises en œuvre sous couvert de l'exemption SA 33090.

Pour l'ensemble des actions relevant de la recherche, de l'assistance technique et de la qualité, il est proposé d'accompagner les projets d'action à hauteur de 710 000 €.

Actions relevant de la promotion

La promotion des PPAM reste importante pour valoriser la notoriété des produits ou pour la reconnaissance de qualité et de professionnalisme des filières.

Une réflexion globale sur les enjeux de promotion est en cours au sein de FranceAgriMer ce qui va se traduire par une évolution des axes accompagnés en priorité. En complément des actions répondant à des enjeux particuliers à tel ou tel secteur (lavandin, herbes de Provinces, plantes médicinales...), il conviendra d'analyser la possibilité de s'associer à des projets multi-filières mais dont les cibles (pays, classe de consommateur...) pourraient être communes.

Pour ce qui relève des actions d'accompagnement spécifique, il est proposé un accompagnement à hauteur de 70 000 €.

Implications à l'international

Les orientations restent prioritairement axées sur la zone euro-méditerranéenne.

Le centre de ressources dispose maintenant d'un site d'hébergement qui permet la mutualisation des données.

Il semble également important de donner une lisibilité des projets aux professionnels de cette filière vis-à-vis du CEDDEM en lui donnant un véritable statut.

FranceAgriMer participe au nouvel appel à projet « Med'herb » qui s'il est accepté permettra de disposer d'un financement européen important (90 % de taux) seul à même de permettre des actions d'envergure associant plusieurs pays du pourtour méditerranéen. Ce projet est disponible sur internet.

Par ailleurs, FranceAgriMer est également associé à un projet transfrontalier ALCOTRA « éco-extraction transfrontalière » qui devrait notamment permettre de mieux caractériser les plantes candidates à de nouveaux extraits ou actifs susceptibles d'être développés en France Métropolitaine.

Pour le suivi et la préparation de ces 3 dossiers ainsi que pour la réalisation des actions ou études correspondantes, il est nécessaire de prévoir un montant dédié de l'ordre de 70 000 €.

Actions bénéficiant aux opérateurs (OP, PME...)

Les besoins de structuration et d'innovation de nombreux secteurs de la filière justifient d'accompagner le maillage des entreprises du domaine de la production ou de la transformation à partir de plans stratégiques permettant de s'assurer que les actions bénéficient non seulement à l'entreprise mais aussi de façon plus globale au développement général d'un secteur de production.

La priorité doit être donnée à des projets d'actions complets permettant par la combinaison de plusieurs mesures d'accompagner des secteurs particuliers de production. Cela pourra concerner des productions traditionnelles de la filière par rapport à un moment critique de leur évolution. C'est par exemple le cas des filières « plantes aromatiques sèches » actuellement en déficit d'offre ou encore des enjeux de limitation des macro contaminants en plantes médicinales.

Des productions plus confidentielles ou en cours d'émergence méritent également la définition de schéma cadre de soutien afin de contribuer à de vrais enjeux de diversification de filière qui ne se limitent pas à des initiatives personnelles. Une déclinaison d'action pourrait être identifiée par rapport à des sujets comme par exemple les fleurs d'exception de Grasse, l'arnica, l'accompagnement de projets concertés entre entreprises et producteurs sur le modèle d'« Aromabio ».

Actions relevant du « Soutien aux investissements dans les exploitations »

L'exercice 2011 s'est traduit par 2 actions distinctes :

- L'aide à la rénovation des lavanderaies était en dernière année de réalisation. L'ensemble des demandes complètes a pu être satisfaite pour un montant de 320 000 € sur 3 ans. L'exigence d'utilisation de « plants sains » a constitué un frein important à la réalisation complète de cette mesure en raison du manque de disponibilité immédiate de ces plants. Dans sa forme actuelle, cette mesure ne justifie pas d'être prolongée. Par contre, la disponibilité en plants sains est un élément important à prendre en compte dans la mise en œuvre d'une lutte contre le dépérissement. Ce point a ainsi été mis en exergue dans le « plan stratégique 2011-2012 » ce qui donnera lieu à des mesures spécifiques à ce niveau.
- L'aide en faveur d'investissement dans les exploitations agricoles du secteur plantes aromatiques constitutives des Herbes de Provence a pu être mise en œuvre durant le deuxième semestre 2011. Le budget initialement prévu a permis d'instruire l'ensemble des demandes même si le retard pris pour la mise en œuvre de cette mesure a amené à ne pas pouvoir prendre en compte quelques dossiers dont les engagements financiers ont débuté avant la date de parution de la mesure. Afin de conforter certaines exploitations dans les orientations qu'elles ont prises, il paraît nécessaire de pouvoir poursuivre cette mesure en 2012.

Toutefois il est proposé d'abroger la décision car la nouvelle décision proposée en Conseil Spécialisé et relative aux investissements spécifiques à la filière sur les exploitations couvrira le champ d'application de la mesure 2011 qui était plus restrictive au niveau des espèces végétales éligibles.

Que ce soit au travers des études conduites en 2011 (voir ODJ point 5), de l'analyse des besoins exprimés dans le cadre de projets comme « Aroma bio » ou encore des demandes récurrentes et multiples émanant de façon souvent cohérente des entreprises et des producteurs, il ressort des besoins d'investissements spécifiques à ces cultures. Si les enjeux sont relativement diversifiés selon les productions ou les structures d'exploitation, ils correspondent à des objectifs communs pouvant être résumés comme suit :

- renforcer l'insertion économique de l'exploitation en favorisant des engagements commerciaux durables,
- contribuer à une meilleure adaptation aux évolutions de la demande, notamment en matière d'amélioration de la qualité des produits,
- contribuer à l'amélioration des productions et de l'efficacité de l'exploitation,
- diminuer la pénibilité du travail.

A titre d'illustration dans les domaines des plantes médicinales, la gestion des « macro polluants » (insectes, débris végétaux, pierres, métaux...) nécessite des investissements particuliers indispensables pour le respect des exigences de qualité aval.

Les phases de travaux difficiles (récolte, manutention...) doivent pouvoir être plus mécanisées dans un souci de moindre pénibilité gage d'une meilleure acceptation de ces travaux et en conséquence du maintien des cultures.

La notification aide d'état SA 33087 du 5 octobre 2011 permet de répondre concrètement à ces besoins pour l'ensemble des productions de la filière.

Pour l'ensemble des mesures relatives à ce chapitre, il est estimé une enveloppe de l'ordre de 150 000 €.

Actions relevant des aides aux entreprises

L'exercice 2011 s'est prioritairement traduit par l'aide spécifique aux distilleries de lavande-lavandin qui a permis au travers de l'accompagnement de travaux de dimension assez modeste d'inciter à de réelles améliorations en termes de sécurité environnementale ou de

« process ». Le dimensionnement de cette mesure et sa gestion ont été équilibrés. Toutefois quelques améliorations restent encore à mettre en œuvre dans certaines distilleries ce qui conduit à proposer plus ponctuellement la poursuite d'un accompagnement en 2012 (voir mesure investissement ci-dessous).

Pour 2012, les éléments obtenus au travers des études relatives aux plantes médicinales, et les besoins d'accompagnement des entreprises dans le cadre de projets innovants permettant de mieux valoriser les productions locales montrent que les capacités des entreprises notamment dans les phases de mise en place de nouveaux projets méritent d'être soutenues afin de les dynamiser. Les aides envisagées sont ainsi destinées à faciliter l'enclenchement des projets sur des enjeux budgétaires pourtant modérés.

Deux types d'accompagnement sont ainsi proposés :

- mise en œuvre d'étude de faisabilité et développement expérimental avant d'entrer dans une phase productive (mesure basée sur les exemptions X60 et X66/2008),
- mise en œuvre d'investissements spécifiques portant sur la qualité, la pénibilité du travail, une meilleure réponse aux nouveaux besoins du marché... (mesure basée sur l'exemption XA 33091).

Il va de soi que ces mesures devront correspondre à des besoins s'inscrivant dans un plan d'action complet intégrant les répercussions économiques non seulement au niveau de l'entreprise mais aussi des producteurs susceptibles de les fournir et plus généralement renforçant l'image de qualité et d'innovation du secteur.

Au titre de 2012, il est prévu d'accompagner ces projets à hauteur de 200 000 €.

Actions relevant de l'aide à l'adaptation des organisations de producteurs

Un soutien important aux organisations de producteurs ayant compétence sur les produits transformés ou non agricoles reste une priorité car ces structures constituent un élément de structuration majeur de la filière. Les typologies d'actions ont donc vocation à être reconduite pour l'essentiel. Les dispositifs devront notamment apporter tout à la fois un effet structurant pour les organisations professionnelles et contribuer à une meilleure régularité et tenue des marchés. C'est pourquoi il est proposé de reconduire la décision spécifique du Directeur Général dans ce domaine.

Il est proposé d'accompagner les projets stratégiques de ces structures à hauteur d'un montant de 430 000 €. Le montant proposé tient compte du bilan de réalisation sur les 2 dernières campagnes ainsi que de la possibilité de ces mêmes structures de bénéficier de dispositifs éligibles aux entreprises pour certains projets spécifiques.

Synthèse des orientations budgétaires 2012 pour la filière PPAM

Sur la base des orientations définies précédemment, une évaluation des besoins budgétaires peut être proposée tout en s'inscrivant dans les capacités effectives d'accompagnement de FranceAgriMer.